



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-32

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 062-216209080-20250626-32_2025-DE



Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 26 juin 2025 à 19 heures,

Date de convocation : Le 04 juin 2025
Date d'affichage : Le 04 juin 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE,

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Michel QUANDALLE donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Philippe LELIEVRE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION PORTANT SUR L'ACTIVITE LUDOTHEQUE

La présente délibération modifie la délibération n°59-2024.

L'activité de la ludothèque reste ouverte exclusivement aux capellois.

Considérant le bilan de l'activité, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- de réduire l'activité à la demi-journée
- de réviser la tarification :
 - 4,00€ pour les activités n'engendrant aucun coût
 - 6,00€ pour les activités qui nécessitent des achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (**19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention**) :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 062-216209080-20250626-32_2025-DE

Bescher
Levroult

Art.1^{er} : Valide la proposition de M le Maire,

Art 2. : Autorise M le Maire à engager les démarches pour l'application de la présente décision.

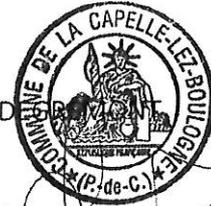
Les membres présents,

Fait à La Capelle-Lès-Boulogne

Le 26 juin 2025

Le Maire

Jean-Michel D



Certifié et rendu exécutoire le : 27 JUIN 2025